



Conseil économique et social

Distr. générale
31 août 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Soixante-neuvième session

Genève, 23-25 novembre 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-neuvième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 23 novembre 2015,
à 10 heures^{1,2}

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Atelier sur le thème « Sécurité des chemins de fer : tendances et défis ».
3. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (Accord AGC):
 - a) État de l'Accord AGC et des propositions d'amendements adoptées;
 - b) Propositions d'amendements (actualisation et extension du réseau de l'AGC);

¹ Dans un souci d'économie, il est demandé aux représentants de venir avec leur exemplaire de l'ensemble des documents pertinents. Aucun document ne sera disponible en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/sc2/sc2.html). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique (sc.2@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les représentants sont invités à s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=PR43OG. À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, installée au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat de la CEE, soit par téléphone (poste 74030) soit par courrier électronique (sc.2@unece.org). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site www.unece.org/meetings/practical.htm.



- c) Propositions d'amendements (normes minimales en matière d'infrastructures et de performances).
4. Sécurité des chemins de fer.
5. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie.
6. Projet de chemin de fer transeuropéen (TER).
7. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé.
8. Plan directeur pour les trains à grande vitesse.
9. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport euroasiatiques.
10. Nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages transportés par chemin de fer.
11. Systèmes de transport intelligents et autres applications technologiques pour le transport ferroviaire.
12. Productivité dans le transport ferroviaire.
13. Changements climatiques et transport ferroviaire :
 - a) Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux;
 - b) Atténuation des effets des changements climatiques : présentation de l'outil ForFITS de la CEE;
 - c) Gaz d'échappement des moteurs diesel.
14. Réforme des chemins de fer.
15. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne :
 - a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire;
 - b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires.
16. Rail Review.
17. Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau.
18. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires.
19. Activités de la Commission européenne touchant le transport ferroviaire.
20. Activités des organisations internationales touchant le transport ferroviaire.
21. Projet de programme de travail, évaluation biennale et projet de plan de travail :
 - a) Projet de programme de travail et évaluation biennale pour 2016-2017;
 - b) Projet de plan de travail pour 2016-2020.
22. Élection du Bureau.
23. Questions diverses.
24. Dates et lieu de la prochaine session.
25. Adoption des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du jour.

Document : ECE/TRANS/SC.2/223.

2. Atelier sur le thème « Sécurité des chemins de fer : tendances et défis »

Le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) a examiné pour la première fois la question de la sûreté et de la sécurité comme suite à la décision de février 2002 du Comité des transports intérieurs, qui demandait à ses organes subsidiaires de déterminer les différences entre les concepts de « sûreté » et de « sécurité », ainsi que les questions concrètes à aborder en la matière (ECE/TRANS/139, par. 19).

Après une discussion approfondie à sa cinquante-sixième session, en octobre 2002, le Groupe de travail a décidé d'adopter la définition ci-après de la sécurité des chemins de fer : « Le niveau socialement requis d'absence de risque de danger dans le système de transport ferroviaire, ledit risque ayant trait aux accidents et blessures touchant des personnes ou aux préjudices matériels » et la définition suivante de la sûreté des chemins de fer : « la protection des personnes, des moyens et des infrastructures de transport contre tout acte non autorisé ou imprévu ».

À la suite de l'atelier sur la sûreté des chemins de fer organisé par le Groupe de travail lors de sa soixante-septième session et des conclusions et recommandations concrètes qui en sont issues, le Groupe de travail organise cet atelier international sur la sécurité des chemins de fer pour :

- a) Identifier tous les domaines qui traitent de la sécurité des chemins de fer;
- b) Étudier les tendances et les défis auxquels font face les transports ferroviaires internationaux en termes de sécurité des passagers et des marchandises;
- c) Identifier les domaines dans lesquels le Groupe de travail et d'autres parties prenantes intéressées pourraient entreprendre des actions concertées.

Le programme de l'atelier est disponible sur le site Web du Groupe de travail (document informel n° 1).

Après les débats, le Groupe de travail souhaitera peut-être tirer des conclusions sur la façon d'améliorer le niveau de sécurité des passagers et des marchandises dans les transports ferroviaires internationaux et réfléchir aux activités concrètes de suivi qu'il pourrait mener au niveau paneuropéen.

Document : Document informel n° 1.

3. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (Accord AGC)

a) État de l'Accord AGC et des propositions d'amendements adoptées

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des activités menées par celui-ci pour accroître le nombre de Parties contractantes à l'Accord AGC.

On trouvera sur le site Web du Groupe de travail des informations détaillées sur l'Accord AGC, notamment le texte actualisé et consolidé de l'Accord (ECE/TRANS/63/Rev.1), un plan du réseau AGC, un inventaire de ce qui a été fait en application des normes énoncées dans l'AGC, ainsi que les notifications dépositaires pertinentes³.

De plus amples informations seront communiquées à la session.

b) Propositions d'amendements (actualisation et extension du réseau de l'AGC)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa soixante-quatrième session, il avait examiné l'état des propositions d'amendements présentées par l'Allemagne, le Danemark et la Suède et décidé d'attendre les résultats des consultations entre les Parties concernées. Il souhaitera peut-être rappeler qu'à sa dernière session et compte tenu du temps qui s'était écoulé depuis les propositions d'origine, il avait décidé de discuter des moyens d'aller de l'avant lors de sa prochaine session, même en l'absence d'informations nouvelles.

Le Groupe de travail sera informé de tout fait nouveau concernant ces questions et souhaitera peut-être adopter ces propositions d'amendements conformément à l'article 11 de l'Accord AGC.

Document : ECE/TRANS/SC.2/2009/1.

c) Propositions d'amendements (normes minimales en matière d'infrastructures et de performances)

Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'il avait été informé par le secrétariat que les secrétariats du SC.2, du WP.24 et de l'Agence ferroviaire européenne avaient élaboré le document ECE/TRANS/SC.2/2014/1-ECE/TRANS/WP.24/2014/1 contenant des propositions d'amendements concernant les normes et paramètres minimaux de performance et d'infrastructure qui pourraient être inclus dans l'annexe II de l'Accord AGC.

Le Groupe de travail et le comité d'administration de l'Accord AGC avaient convenu de remettre à plus tard la décision concernant les propositions d'amendement à l'Accord AGC sur la base du document ECE/TRANS/WP.24/2014/1-ECE/TRANS/SC.2/2014/1. Ils avaient demandé au secrétariat de revoir les amendements proposés à la lumière des observations reçues par la Fédération de Russie et l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et de les soumettre au Groupe de travail pour examen à sa prochaine session. À cette fin, celui-ci a demandé à la Fédération de Russie et à l'OSJD de soumettre leurs propositions au secrétariat.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et approuver les propositions (ECE/TRANS/SC.2/2015/1).

Documents : ECE/TRANS/SC.2/2015/1, ECE/TRANS/SC.2/2014/1-ECE/TRANS/WP.24/2014/1, ECE/TRANS/SC.2/2010/1, ECE/TRANS/SC.2/216, ECE/TRANS/SC.2/2012/1, ECE/TRANS/SC.2/218.

4. Sûreté des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa session précédente, il avait adopté la proposition faite par le secrétariat, comme suite aux conclusions et

³ www.unece.org/trans/main/sc2/sc2_AGC_text.html.

recommandations formulées à l'issue de l'atelier organisé lors de sa soixante-septième session (23-25 octobre 2013), d'aménager sur Internet un espace consacré à la sûreté des chemins de fer. Il s'agira d'une plate-forme avancée qui servira d'observatoire des questions relatives à la sûreté des chemins de fer et sur laquelle les parties prenantes auront la possibilité :

- a) De diffuser des savoirs et des bonnes pratiques dans les domaines pertinents;
- b) D'échanger des informations sur les projets et sur d'autres initiatives/propositions;
- c) De rechercher une collaboration pour des projets/travaux/études et recherches spécifiques en matière de sûreté des chemins de fer ayant fait l'objet de décisions lors de sessions du SC.2 ou à d'autres occasions, s'agissant par exemple de la formulation de définitions.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le projet pilote de plate-forme en ligne sur, par exemple, la sûreté des chemins de fer mis au point par le secrétariat et fournir des conseils sur les mesures à prendre pour en établir la version définitive.

5. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie

Conformément à la décision prise à sa soixante-neuvième session, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des faits nouveaux concernant les corridors de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie, sa participation à la mise au point du projet de liaisons entre l'Europe et l'Asie (EATL), y compris les résultats des réunions du Groupe d'experts du projet EATL qui ont eu lieu en juin et en octobre 2015.

Document : ECE/TRANS/WP.5/GE.2/28.

6. Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)

Le Groupe de travail sera informé par le gestionnaire du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) des activités entreprises en 2015, des résultats concrets obtenus et des plans prévus pour les années ultérieures, y compris la révision du plan de travail, les efforts en vue d'accroître le nombre de pays participants et l'élaboration d'un plan directeur pour les trains à grande vitesse, en coopération avec le Groupe de travail.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être passer en revue les résultats obtenus et examiner les moyens de continuer à soutenir le projet TER et d'y contribuer.

Document : ECE/TRANS/SC.2/2015/2.

7. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa précédente session, un exposé avait été présenté sur le centre d'excellence de la CEE sur les PPP en matière ferroviaire ainsi que sur :

- a) Les possibilités de synergies avec ce centre d'excellence; et

b) La possibilité d'inclure sur le site Web du Groupe de travail un outil d'évaluation en ligne du financement des projets d'infrastructure ferroviaire dans le cadre de partenariats public-privé.

Le Groupe de travail avait prié le secrétariat d'établir un document officiel traitant des questions évoquées ci-dessus pour examen à sa prochaine session.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le document ECE/TRANS/SC.2/2015/3 concernant les propositions susmentionnées et fournir des conseils sur la marche à suivre.

Document : ECE/TRANS/SC.2/2015/3.

8. Plan directeur pour les trains à grande vitesse

Le Groupe de travail voudra peut-être rappeler qu'à sa précédente session, il avait approuvé la méthode révisée mise au point et présentée par le secrétariat et le projet TER concernant l'élaboration d'un plan directeur pour les trains à grande vitesse. Il avait également demandé au secrétariat et au gestionnaire du projet TER de l'informer de tout fait nouveau concernant cette question à sa prochaine session.

Le Groupe de travail voudra peut-être prendre note des informations fournies par le secrétariat et le gestionnaire du projet TER concernant l'élaboration d'un plan directeur des réseaux ferroviaires à grande vitesse dans les régions de la CEE et du projet TER.

9. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport euroasiatiques

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa dernière session, il avait été décidé qu'il fallait davantage de temps pour finaliser l'uniformisation du droit ferroviaire. Il restait notamment à affiner le libellé, tant sur le fond que sur la forme, dans les trois langues (anglais, français et russe) et à prendre une décision sur un système de gestion approprié pour un régime juridique ferroviaire unique. D'où la demande de prorogation du mandat du groupe d'experts pour une année de plus.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé par le secrétariat des faits les plus récents relatifs aux travaux menés par le Groupe d'experts en 2015 (février, juin et octobre). En outre, il souhaitera peut-être examiner et approuver le projet de dispositions légales pertinentes à inclure dans un nouveau régime juridique ferroviaire international (ECE/TRANS/SC.2/2015/4), finalisé par les experts lors de leur dernière session, afin de le transmettre au Comité des transports intérieurs lors de sa prochaine session (23-25 février 2016), ainsi que les principes d'un système de gestion adéquat (ECE/TRANS/SC.2/2015/5) pour un droit ferroviaire uniformisé.

Documents : ECE/TRANS/SC.2/2015/4, ECE/TRANS/SC.2/2015/5.

10. Nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages transportés par chemin de fer

À sa soixante-seizième session, en février 2014, le Comité des transports intérieurs a été informé de la proposition faite par la Fédération de Russie et appuyée par plusieurs autres pays ainsi que par des compagnies ferroviaires, visant à élaborer

une nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par chemin de fer. Il s'est félicité de la constitution d'un groupe informel d'experts chargé de faciliter les travaux futurs dans ce domaine et a remercié le Comité de l'OSJD qui a proposé d'accueillir la première réunion de ce groupe informel (8 et 9 septembre 2014, Pologne).

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé par le représentant de l'OSJD et le secrétariat des faits nouveaux en rapport avec la nouvelle convention et des résultats des réunions qui se sont tenues au cours de l'année 2015 (Fédération de Russie, Pologne).

11. Systèmes de transport intelligents et autres applications technologiques pour le transport ferroviaire

Conformément au plan d'action pour la promotion des systèmes de transport intelligents (STI) qui comprenait 20 mesures à l'échelle mondiale pour la période 2012-2020 (*Intelligent Transport Systems (ITS) for sustainable mobility*, publication de la CEE, 2012), le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé et débattre de la façon dont les technologies modernes d'information et de communication peuvent aider à rendre les systèmes de transport ferroviaire attractifs et à instaurer une certaine fluidité entre les différents modes de transport. Il pourra aussi aborder la question du rôle et des responsabilités des diverses parties prenantes en mettant l'accent sur le rôle des pouvoirs publics et des organismes de réglementation pour ce qui est d'établir le cadre général qui permettra à toutes les parties intervenant dans les chaînes de transport ferroviaire et intermodal d'avoir accès aux informations sans discrimination.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les activités portant sur la surveillance des STI et d'autres faits nouveaux concernant les applications technologiques dans le transport ferroviaire, et constituer une plate-forme pour l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

Document : Publication de la CEE, *Intelligent Transport Systems (ITS) for sustainable mobility* (2012).

12. Productivité dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa dernière session, il avait pris note des informations communiquées par le secrétariat au sujet des indicateurs de productivité dans le transport ferroviaire révisés et affinés à la lumière des observations formulées par les gouvernements. Il avait décidé d'attendre les réactions des experts nationaux et du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) avant d'approuver les indicateurs de productivité dans le transport ferroviaire révisés. Il avait demandé au secrétariat de donner des informations à ce sujet lors de la prochaine session.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner des informations communiquées par le secrétariat sur les réactions des experts nationaux et du WP.6.

13. Changements climatiques et transport ferroviaire

a) Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux

Le secrétariat mettra le Groupe de travail au courant de la poursuite des activités du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux, notamment des activités à mener concernant les transports ferroviaires.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé des faits nouveaux relatifs aux questions d'adaptation et aux chemins de fer.

Document : Publication de la CEE.

b) Atténuation des effets des changements climatiques : présentation de l'outil ForFITS de la CEE

Le Groupe de travail sera informé de l'évolution en 2015 du projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur (projet ForFITS). Ce projet a pour but de mettre au point et d'utiliser un instrument de surveillance et d'évaluation des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans le secteur des transports intérieurs, instrument comprenant un convertisseur relatif aux politiques des transports, afin de faciliter l'atténuation des effets des changements climatiques. Le Groupe de travail souhaitera peut-être étudier et envisager la mise en œuvre de l'outil ForFITS dans les transports, terminaux et gares ferroviaires.

c) Gaz d'échappement des moteurs diesel

Le secrétariat mettra le Groupe de travail au courant de la poursuite de ses activités sur les moteurs diesel et de l'actualisation du document de réflexion correspondant qu'il a établi.

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner ce document et fournir des conseils sur la façon dont il pourrait être actualisé en prenant en compte des questions intéressant les transports ferroviaires. Le Groupe de travail souhaitera sans doute également avoir des informations sur les progrès technologiques concernant les locomotives et sur les émissions qu'elles produisent.

Document : Publication de la CEE.

14. Réforme des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa dernière session, il avait considéré que la réforme des chemins de fer était un élément important du développement des transports ferroviaires et avait étudié les exposés présentés par les experts. Il souhaitera peut-être prendre en considération les exposés que feront les experts au sujet de la réforme des chemins de fer.

15. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne

a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute rappeler qu'à sa session précédente, il avait pris note des informations fournies par le secrétariat et l'OSJD concernant les

réponses au questionnaire envoyé dans le cadre des initiatives concernant des mécanismes envisageables pour la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle annexe 9 à la Convention sur l'harmonisation, aux fins de la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire dans la région paneuropéenne.

Le Groupe de travail se souviendra sans doute aussi qu'à sa soixante-sixième session, tenue à Genève les 8 et 9 novembre 2012, il avait adopté un plan de mise en place de mécanismes de suivi et avait prié le secrétariat :

- a) D'élaborer et de diffuser le questionnaire proposé;
- b) D'établir un document de référence-plan d'action d'après les réponses au questionnaire et les informations reçues de différentes organisations internationales.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le document ECE/TRANS/SC.2/2015/6 qui contient le plan d'action pour la mise en œuvre de l'annexe 9, établi sur la base des réponses au questionnaire et des informations reçues de diverses organisations internationales, et donner des conseils au secrétariat sur les futures mesures à prendre.

Document : ECE/TRANS/SC.2/2015/6.

b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé par l'OSJD des progrès réalisés pour améliorer l'interopérabilité technique entre les deux systèmes d'écartement des voies (1 435 mm pour l'écartement normal et 1 520 mm pour l'écartement large) ainsi que des résultats des travaux du Groupe de travail OSJD/ERA sur l'interopérabilité.

16. Rail Review

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa soixante-septième session, il avait approuvé le projet de questionnaire pour la publication *Rail Review* qui devait être envoyé aux pays et aux autorités ferroviaires afin de recueillir des données appropriées.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des progrès réalisés dans ce domaine.

17. Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau

Le Groupe de travail souhaitera peut-être que le secrétariat l'informe des résultats des réunions du Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau qui se sont tenues les 29 et 30 janvier (ECE/TRANS/WP.1/GE.1/8), les 15 et 16 juin 2015 (ECE/TRANS/WP.1/GE.1/10) et les 5 et 6 novembre 2015 (ECE/TRANS/WP.1/GE.1/12).

Documents : ECE/TRANS/WP.1/GE.1/8, ECE/TRANS/WP.1/GE.1/10, ECE/TRANS/WP.1/GE.1/12.

18. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires

Le Groupe de travail sera informé des principales décisions prises à la soixante-dix-septième session du Comité des transports intérieurs (24-26 février 2015) sur les questions susceptibles de l'intéresser (ECE/TRANS/248).

Document : ECE/TRANS/248.

19. Activités de la Commission européenne touchant le transport ferroviaire

Conformément à l'usage, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des récentes activités et des travaux futurs projetés de la Commission européenne (DG Mobilité et transports) concernant le transport ferroviaire.

Document : Document informel n° 2.

20. Activités des organisations internationales touchant le transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des récentes activités et des travaux futurs projetés des organisations internationales et des autres parties prenantes qui travaillent dans le domaine du transport ferroviaire.

21. Projet de programme de travail, évaluation biennale et projet de plan de travail

a) Projet de programme de travail et évaluation biennale pour 2016-2017

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa soixante-dix-septième session, tenue à Genève du 23 au 25 octobre 2013, il avait approuvé des indicateurs d'efficacité pour la mesure des résultats attendus en 2014 et 2015 (ECE/TRANS/SC.2/220, par. 86 et 87). Conformément à la décision du Comité des transports intérieurs d'examiner son programme de travail tous les deux ans, le prochain examen étant prévu en 2016, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et adopter son programme de travail pour 2016-2017, ainsi que les paramètres pertinents pour permettre son évaluation biennale. Le projet de programme de travail pour 2016-2017 et les indicateurs sur les réalisations escomptées figurent dans le document ECE/TRANS/SC.2/2015/7.

Document : ECE/TRANS/SC.2/2015/7.

b) Projet de plan de travail pour 2016-2020

Comme le Bureau du Comité des transports intérieurs l'a demandé le 20 juin 2011, le Groupe de travail devrait examiner et approuver son plan de travail sur quatre ans pour la période 2016-2020, en plus du programme de travail et de l'évaluation biennale pour 2016-2017 (voir ci-dessus).

Le document ECE/TRANS/SC.2/2015/8 reprend le plan de travail adopté par le Groupe de travail le 25 octobre 2013 (ECE/TRANS/SC.2/220, par. 88 et 89) et approuvé par le Comité des transports intérieurs le 27 février 2014 (ECE/TRANS/240,

par. 105), en indiquant les suppressions, modifications et ajouts proposés, selon qu'il y a lieu.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être revoir son plan de travail pour 2016-2020 aux fins de son adoption et de sa communication au Comité.

Document : ECE/TRANS/SC.2/2015/8.

22. Élection du Bureau

Le Groupe de travail souhaitera sans doute élire un président et éventuellement un ou plusieurs vice-présidents pour ses sessions de 2016 et 2017.

23. Questions diverses

À la date d'établissement du présent document, aucune proposition relevant de ce point n'avait été reçue.

24. Dates et lieu de la prochaine session

La prochaine session du Groupe de travail devrait en principe se tenir du 22 au 24 novembre 2016 à Genève.

25. Adoption des décisions

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail (ECE/TRANS/SC.2/190, par. 6) et selon l'usage, le Président fera une brève synthèse des décisions prises à la fin de la session. Après la session, le secrétariat de la CEE, en coopération avec le Président et le Vice-Président, établira un rapport sur les résultats de la session, pour communication au Comité des transports intérieurs.

III. Calendrier provisoire

Lundi 23 novembre	10 h 00-13 h 00	Points 1 et 3 à 6
	15 h 00-18 h 00	Points 7 à 11
Mardi 24 novembre	10 h 00-13 h 00	Point 2 (atelier)
	15 h 00-18 h 00	Point 2 (atelier)
Mercredi 25 novembre	09 h 30-12 h 30	Points 12 à 15
	14 h 30-17 h 30	Points 16 à 24